



Communiqué de presse 6 juillet 2022

Des mesures pour une utilisation adaptée du Sentier des Falaises et de Sous-Cayla

Afin de réduire l'impact sur la nature de la fréquentation en hausse du Sentier des Falaises et de trouver un équilibre entre les usages et la protection de l'environnement, la Ville et le Canton de Genève, les SIG et Rhônature ont collaboré au sein d'un groupe de travail. Les mesures qui découlent de cette concertation concernent l'aménagement de l'espace ainsi que la sensibilisation des usagers et usagères au respect de ce lieu.

Une augmentation significative de la fréquentation des bords du Rhône a été constatée depuis le semi-confinement de 2020. Elle exerce une forte pression sur ce milieu naturel et la société civile s'est mobilisée afin d'y limiter l'emprise humaine. Après avoir analysé les contraintes territoriales des parcelles composant le Sentier des Falaises et Sous-Cayla avec les différentes parties prenantes (Etat, Ville, SIG), un groupe de travail a vu le jour l'an passé. Il comprend des expert-e-s de la gestion de la biodiversité, des forêts et de l'eau, de la cohésion sociale et de la sécurité ainsi que des représentant-e-s de Rhônature, un collectif d'habitant-e-s constitué en association. Des mesures urgentes ont été prises en 2021 et de nouvelles actions sont entreprises en 2022.

Un aménagement amélioré

L'automne dernier, de nouvelles barrières protégeant le biotope ont été mises en place par l'office cantonal de l'agriculture et la nature (OCAN). Elles permettent de préserver ce milieu naturel. Les clôtures abîmées à d'autres endroits du site ont été réparées par le Service des espaces verts (SEVE) de la Ville de Genève. Par ailleurs, l'espace de liberté pour chiens est mieux identifiable et n'empiète plus sur le biotope. Des points de collecte des déchets sont disponibles aux deux entrées du sentier depuis le mois d'avril. Dès le 8 juillet 2022, les poubelles encore présentes sur le Sentier des Falaises seront retirées. Tous dépôts de déchets étant interdit en forêt, les usager-ère-s doivent emporter leurs détritus et utiliser les points de collecte mis à disposition.

Des accompagnements renforcés

Pour sensibiliser la population au respect des règles d'usage en forêt, dix panneaux d'information ont été installés. Complétant les panneaux posés en 2021, ils comprennent des données sur la faune et la flore présentes dans le secteur, une carte de localisation et la liste des comportements respectueux attendus. Chaque thématique dispose d'un code QR, particulièrement pertinent pour la carte en ligne qui permet de se situer et de trouver le point de collecte de déchets le plus proche. Depuis juin et jusqu'en septembre, une entreprise de nettoiement intervient deux fois par jour afin de ne pas laisser la saleté s'installer et, de ce fait, inciter les attitudes responsables. Dans le but d'accompagner les changements de comportement, la présence des jeunes de l'association La Barje, via le projet de prévention, médiation et sécurité « Lâche pas ta bouée », sera accrue. Après avoir effectué, depuis 2020, de nombreux passages préventifs et rappelé les règles notamment concernant les feux, le littering et le bruit, la police cantonale opère désormais de manière plus répressive. La police municipale a également optimisé la présence de patrouilles sur place.

« La fréquentation accrue des lieux s'explique aussi par les conséquences du réchauffement climatique. Avec la densification de la ville et des étés de plus en plus chauds, le besoin de la population de profiter des points d'eau est évident et légitime, indique Alfonso Gomez, Conseiller administratif en charge de l'environnement. Les collectivités publiques se sont mobilisées pour pacifier ce secteur afin que l'accès pour toutes et tous à ce joyau situé en zone protégée soit garanti. Nous comptons aujourd'hui également sur la responsabilisation du public, qui, j'en suis convaincu, est sensible au respect de la nature et conscient de ses bienfaits en milieu urbain. » L'évolution du projet dépendra du succès rencontré par les mesures mise en œuvre et un point de situation sera réalisé cet automne.

Contact pour les médias

Ville de Genève

Anna Vaucher, collaboratrice personnelle, Département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL)

anna.vaucher@ville-ge.ch ou +078 760 97 97

Canton de Genève

Patrik Fouvy, directeur du service du paysage et des forêts (OCAN – DT) patrik.fouvy@etat.ge.ch ou 079 248 64 56